

UNIONS ET RECONNAISSANCES DE COMPLAISANCE

QUI fait QUOI, COMMENT et QUAND ?

Vous êtes avocat, magistrat du siège ou du parquet, juriste dans une commune ou dans une asbl, ou simplement intéressé par les nuances de blanc ou gris qui entourent certains actes d'état civil ?

Vous souhaitez éclairer votre pratique des lumières de quatre spécialistes apportant, chacun, leur regard et leur expérience de terrain ? Cette formation est faite pour vous !

En deux heures, Mme **Elodie PONTIERE** (service état civil de la Ville de Namur), Mes **Evrard de LOPHEM** et **Arnaud GILLARD** (barreau de Bruxelles) et Mr le Substitut **Antoine NICAISE** (parquet de Liège) vous expliquent le parcours d'un dossier depuis qu'il a éveillé l'attention de la commune jusqu'à sa solution judiciaire.

QUELQUES SUJETS QUI SERONT ABORDÉS :

- *Dans quel contexte ces questions sont posées ?*
- *Quel est le rôle et quels sont les pouvoirs de chaque acteur ?*
- *Quel est l'objectif poursuivi par le législateur ?*
- *Comment se déroule une procédure, depuis l'ouverture d'un dossier à l'état civil jusqu'à la décision judiciaire ?*
- *Quels critères sont déterminants pour l'officier d'état civil et pour le juge ?*
- *A quoi l'avocat doit-il être attentif ?*

INSCRIPTIONS



LIEU : Faculté de Droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 NAMUR

INSCRIPTION via le site www.ajn.be (le paiement valide l'inscription !)

Tarif préférentiel pour les paiements reçus au plus tard le 6 mars 2025 : **40 €** (30 € pour les stagiaires et gratuit pour les étudiants sur présentation de la carte) à verser sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention "13-03-2025 + nom du participant"

Tarif normal appliqué aux paiements reçus après le 6 mars 2025 : **50 €** (40 € pour les stagiaires)

Demande d'accréditation en cours pour OBFG, IFJ et IJE

RENSEIGNEMENTS : ajn@unamur.be